

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU PETR PAYS TOLOSAN

Séance du 16 novembre 2016

REÇU

25 NOV. 2016

PREFECTURE de la Hte-GARONNE

L'an deux mille seize, le 16 novembre, les membres de l'Assemblée Délibérante du PETR Pays Tolosan dument convoqués, se sont réunis à 18 h 30 dans la salle du Chêne à Rouffiac-Tolosan.

Votants :

4C : Alain CLUZET, Jacques LAMARQUE

CCCB : Thierry SAVIGNY, Joël CAMART, Herveline JACOB, Véronique CHENE, Frédéric MARTIN, Christian ROUGE,

C3G : Didier CUJIVES, Daniel CALAS, Véronique MILLET, Nicolas ANJARD, André FONTES, Jean-Claude MIQUEL, Edmond VINTILLAS

CCF : Francis BERGON, Guy NAVLET, Daniel DUPUY, Jacques OF, Gilbert COMBIER,

CCSG : Jean-Luc LACOME, Gilles MARTIN, Christian OUSTRI,

CCVA : Nathalie GILARD, Vincent LAVIGNOLLE, Robert SABATIER, Roger VIALAS

Nombre de délégués: 47

Quorum: 24

Date de convocation: 07-11-2016

Membres présents: 27

Pouvoirs: 09

Absents excusés suppléés: Denis DULONG, Daniel ANTIPOT, Michel ANGUILLE, Jean-Marc DUMOULIN, Jean-Michel JILIBERT,

Absents ayant donné pouvoir: Roland CLEMENCON, Didier LAFFONT, Sabine GEIL-GOMEZ, Patrice SEMPERBONI, Philippe SEILLES, Janine GIBERT, Colette SOLOMIAC, Jean-Paul VASSAL,

Absents excusés : Chantal AYGAT, Nicolas ALARCON, Philippe PETIT

Domaine : Prise de participation à la SPL Haute Garonne Développement
Délibération n°: 16/44

Objet : Constitution de la SPL Haute-Garonne Développement SPL – Prise de participation de la collectivité

Monsieur le Président présente la SPL Haute-Garonne Développement qui a pour objet d'assurer pour le compte de ses membres (Conseil Départemental, PETR, EPCI) l'aménagement équilibré du territoire, le développement solidaire territorial en ciblant notamment :

- l'ingénierie territoriale
- la promotion et l'animation économique du territoire
- la création de zones d'activités
- la requalification des zones d'activités existantes
- la commercialisation de ses parcs d'activités existants.

La SPL sera dirigée par un Conseil d'administration de 12 membres :

- 8 administrateurs représentant le Conseil Départemental
- 4 administrateurs représentant les PETR et les EPCI. Ces administrateurs seront désignés par une assemblée spéciale qui réunira l'ensemble des actionnaires qui auront une participation trop réduite

pour prétendre à une représentation directe au sein du conseil d'administration. Cette assemblée spéciale comprendra un délégué de chaque collectivité et établissement public concerné, votera son règlement, élira son président et organisera ses débats.

Par conséquent, au vu de l'intérêt pour notre établissement public, monsieur le président propose au conseil syndical de donner son accord à une prise de participation au capital de la SPL à créer dont les caractéristiques ont été exposées ci-dessus et dont le projet de statuts est joint en annexe, et de désigner ses représentants au conseil d'administration et à l'assemblée générale.

Entendu l'exposé du Président,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical, à la majorité de ses membres présents et représentés (Abstention : 1 Voix - Pour : 35 voix)

- Vu, le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1531-1 relatif aux SPL et, sur renvoi de ce même article, les articles L. 1521-1, L. 1522-1, L. 1522-2, L. 1522-3 et L. 1524-5,
- Vu, le code de commerce,

1° - prend acte :

Du projet de statuts de la SPL Haute-Garonne Développement qui lui a été soumis

2° - s'engage à souscrire :

Une prise de participation au capital de la future SPL de 6 000 euros, et inscrit la somme correspondante au budget

3° - désigne :

M. Didier CUJIVES comme représentant de la collectivité auprès de la future assemblée générale constitutive de la société, et le dote de tous pouvoirs à cet effet, en particulier celui de signer les statuts.

4° - désigne :

M. Didier CUJIVES pour représenter la collectivité auprès de la future assemblée spéciale.

5° - dote

Son président, pour ce qui le concerne, de tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution de cette décision.

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures

Pour extrait conforme, le 16 novembre 2016.

Le Président



Didier CUJIVES

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 16 novembre 2016
Au registre sont les signatures



Conseil départemental

Extrait du Procès-verbal de la séance du 18/10/2016



N°: 213797 / DM 2 - 2016 - 1 - 6C

Objet : Création d'une Société Publique Locale (SPL).

Le Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du 7 avril 2016 adoptant le principe de la création d'une Société publique locale (SPL) de développement territorial ;

Considérant que le Conseil départemental, partenaire de tous les bassins de vie, qu'ils soient métropolitains, périurbains, ruraux ou de montagne, fait de la solidarité territoriale une exigence et un objectif permanent ;

Considérant qu'à travers la création de la SPL de développement territorial, le Conseil départemental veut ainsi contribuer à un développement territorial équilibré au travers d'actions d'ingénierie territoriale, de promotion et d'animation économique, de création, de requalification et de commercialisation de zones d'activités ;

Considérant que les interventions de la SPL sont uniquement réalisées au profit de ses actionnaires et limitées aux territoires de ces collectivités ;

Considérant que la SPL aurait pour objet d'assurer pour le compte de ses membres (PETR, communautés de communes, Département) l'aménagement équilibré du territoire, le développement solidaire territorial en ciblant notamment l'ingénierie territoriale, la promotion et l'animation économique du territoire, la création de zones d'activités, la requalification des zones d'activités existantes, la commercialisation de ses parcs d'activité ;

Considérant que les actionnaires de la SPL pourront confier à cette société les missions définies ci-dessus ;

Vu le rapport de M. le Président du Conseil départemental et sur proposition de son Rapporteur,

Décide

Article 1 : que le Département de la Haute-Garonne participera à hauteur de 400 000 € représentant 67,6% du capital social. Il sera représenté par 8 administrateurs. Les crédits correspondants seront à prélever au chapitre 26 du budget départemental.

Article 2 : d'approuver la dénomination Haute-Garonne Développement pour la SPL.

Article 3 : de prendre acte du projet de statuts.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité par vote à main levée.

53 "Pour" : Mme Artigues, MM. Bagnéris, Bonilla, Boureau, Mme Boyer, M. Buisson, Mmes Cabessut, Courade, MM. Cujives, Denouvion, De Scorraïlle, Mme Duarte, MM. Ducap, Duclos, Mme El Kouacheri, M. Fabre, Mmes Farcy, Floureusses, MM. Fouchier, Gabrieli, Mme Geil-Gomez (procuration Mme Leclerc), MM. Gibert, Hébrard, Julian, Klotz, Mmes Lalane-De Laubadère (procuration M. Iclanzan), Lamant, Laurenties, Leclerc, MM. Léry, Llorca, Mme Malric, MM. Méric, Mirassou, Pignard, Mmes Piquemal-Doumeng, Poumirol, Pouponneau, Pruvot, MM. Raysséguier, Rival, Mmes Rolland, Salles, M. Sans, Mme Séré, M. Simion, Mmes Stébenet, Vézat-Baronia, Vézian (procuration M. Mirassou), Vieu, M. Vincini, Mmes Volto, Winnepenninckx-Kieser.

1 "Abstention" : M. Iclanzan.

Signé
Georges MÉRIC
Président du Conseil départemental